

FONDS WAINWRIGHT

Rapport annuel 2002-2003

En 2001-2002, les membres du Comité Wainwright ont été M. Peter Leuprecht, doyen, MM. Yves-Marie Morissette et Jean-Guy Belley, Mme Geneviève Saumier, Me Daniel Boyer, Wainwright Civil Law Librarian, et M. Pierre-Gabriel Jobin, président du Comité.

Le Comité a administré un budget de 176 361 \$. D'abord, les dépenses récurrentes se sont élevées à 100 500 \$. Ce montant inclut une subvention de 25 000 \$ à la Bibliothèque pour la collection d'ouvrages de droit civil non québécois. La contribution, normalement de 25 000 \$, du Fonds Wainwright au budget de la Faculté pour le titulaire de la chaire Wainwright a été réduite de 25 000 \$ à 12 500 \$, étant donné que la chaire est restée vacante la moitié de l'année.

Deuxièmement, le Comité a attribué des subventions particulières à douze professeurs de la Faculté, pour un montant total de 52 313 \$. Il faut souligner que, d'une part, ce dernier montant inclut dans certains cas le solde non utilisé d'une subvention antérieure et que, d'autre part, la partie non utilisée de certaines de ces subventions a été reportée au budget 2003-2004.

Troisièmement, les dépenses afférentes à la conférence Wainwright s'élevaient, à la fin de l'exercice 2002-2003, à 6 394 \$, sur un budget de 9 100 \$; toutefois, certaines autres dépenses apparaîtront au budget 2003-2004.

À la fin de l'exercice financier 2002-2003, le solde non dépensé de 45 712 \$ a été reporté au budget de l'exercice financier 2003-2004. La valeur en capital du Fonds Wainwright est présentement de 1 537 999 \$.

L'événement marquant de l'année 2002-2003 a été la conférence Wainwright prononcée par M. le juge Louis LeBel, de la Cour suprême du Canada, le 3 avril 2003, dans la salle du Tribunal-école. Le titre en était « La protection des droits fondamentaux et la responsabilité civile ». Son texte définitif doit être publié dans une revue juridique.

La conférence a réuni environ 150 personnes, principalement des avocats, des juges de la Cour d'appel du Québec, plusieurs étudiants et quelques non-juristes. Cette assistance représente une augmentation très significative par rapport à l'assistance des conférences précédentes. Les juges de la Cour supérieure du Québec et de la Cour du Québec ainsi que les professeurs de la Faculté étaient toutefois sous-représentés.

Le juge LeBel a été présenté par le professeur Jobin et il a été remercié par le doyen Leuprecht. Une réception a suivi dans le Grand salon.

Le Comité a adopté de nouvelles règles budgétaires pour ses subventions.

Premièrement, tous les assistants de recherche seront dorénavant rémunérés sur une base de 12 \$ de l'heure, qu'ils soient inscrits au premier ou au second ou au troisième cycle d'études.

Deuxièmement, au cours d'une même année financière (1^{er} juin au 31 mai), un professeur peut obtenir une aide financière pour défrayer jusqu'à un maximum de 600 heures de travail par un étudiant. Le professeur est libre de répartir les heures de travail de façon égale ou inégale d'un

trimestre à l'autre, sous réserve de la limite de travail d'un étudiant, de 10 heures par semaine, imposée par l'Université, pendant les trimestres d'automne et d'hiver, et de 35 heures par semaine pendant l'été.

Troisièmement, le nombre annuel de rondes d'attribution de subventions est ramené de trois à deux. Une ronde se tiendra au printemps pour les subventions du trimestre d'été (mai à août). Une autre ronde se tiendra à la fin de l'été pour l'ensemble des subventions du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver.

Quatrièmement, en cas d'insuffisance du revenu annuel disponible dans le Fonds Wainwright pour satisfaire pleinement toutes les demandes de subvention admissibles, le Comité réduira proportionnellement le montant des subventions accordées.

Cinquièmement, les frais de photocopie seront limités à un maximum de 50 \$ par trimestre pour chacun des trois trimestres; le Comité pourra toutefois attribuer un montant supérieur s'il est justifié par des motifs spéciaux présentés par le professeur.

Enfin, le professeur Robert Godin a reçu le titre de Senior Wainwright Fellow, pour une période de deux ans à compter du 1^{er} juin 2003. Une allocation annuelle de 5 000 \$ sera ajoutée à sa rémunération.

Pierre-Gabriel Jobin
Président

Le 4 septembre 2003